Calcul des heures Enseignants et "CER" dans ProEco

Infodidac ASBL - Version du 4 décembre 2019

Le module de calcul des heures enseignants de ProEco est la base **du document CER** qui doit être transmis à l'Administration par des services web internet.

Le principe de ce module est à la fois de vous permettre de vérifier combien d'heures vous consommez dans chacune des catégories, mais aussi de vérifier vos encodages, et pour finir il permet le transfert des données demandées par l'Administration le "CER" (Cadre Emploi Réel)

Dans le menu Enseignants, "Calcul Heures Enseignants + CER", vous donne un tableau semblable à celui ci.

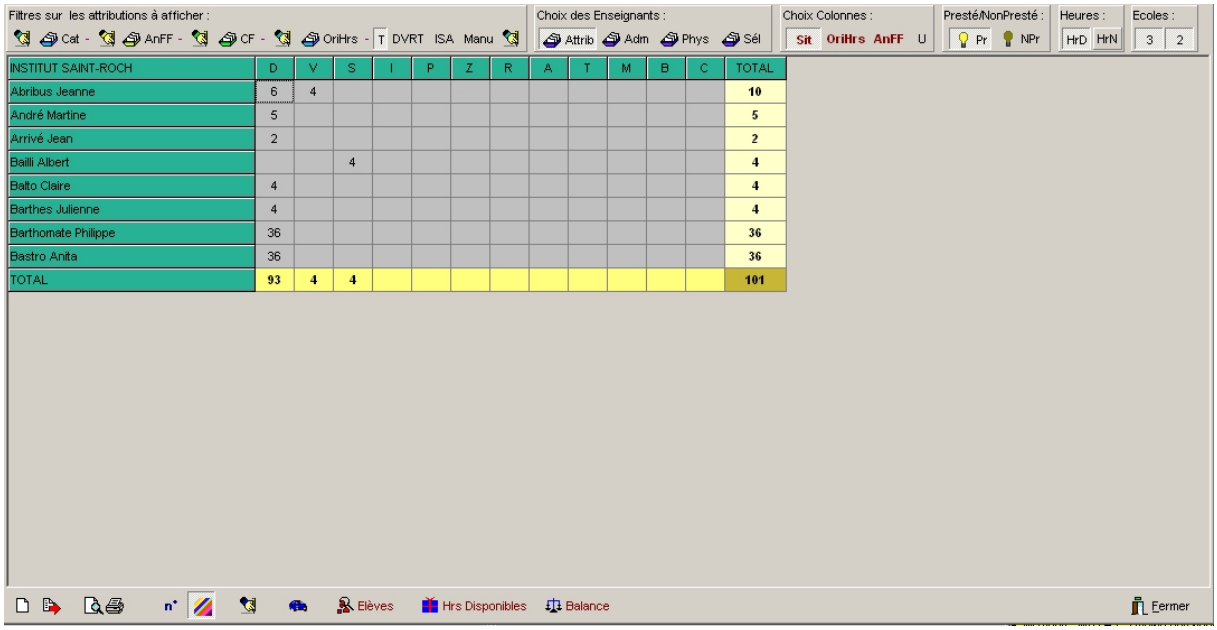

INSTITUT SAINT-ROCH	D	V	S	I	P	Z	R	A	T	M	B	C	TOTAL
Abribus Jeanne	6	4											10
André Martine	5												5
Arrivé Jean	2												2
Bailli Albert			4										4
Balto Claire	4												4
Barthes Julienne	4												4
Barthomate Philippe	36												36
Bastro Anita	36												36
TOTAL	93	4	4										101

Ce tableau nous apprend que nous utilisons 101 heures dans notre école (Les images de ce document correspondent à des données fictives pour une école fictive, réduite à très peu de cours pour simplifier l'explication). Il s'agit ici d'une consommation globale, tous les cours et tous les non cours.

Ces 101 heures correspondent à toutes les situations, pour les heures prestées, selon les réglages de départ :

T = Toutes les situations (I et S compris)

"Attrib" : Afficher uniquement les enseignants qui ont des attributions

"Lampe allumée" : Afficher uniquement les heures <u>prestées</u>

La première vérification possible en changeant les réglages est la suivante :

> Remplacer "Toutes les situations" par les "situations DVRT" (les situations de l'ancien Document II)

> Demander aussi les heures non prestées (et donc aussi les heures occupées par des personnels en congé)

Ce qui donne :

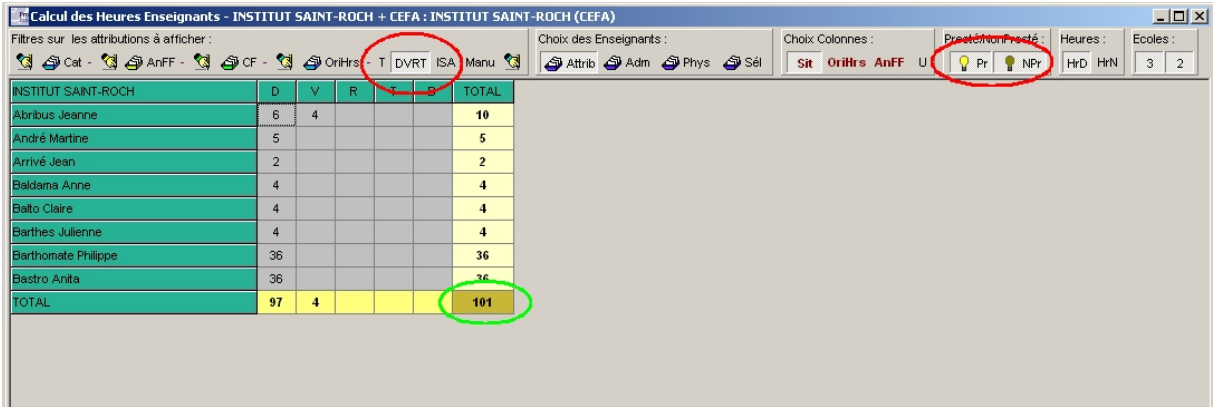

Nous constatons ici que le nombre d'heures est toujours de 101.

C'est la situation normale puisque dans le premier cas nous avions les heures prestées, et dans celui-ci nous demandons uniquement les définitifs et temporaires, mais avec les heures non prestées.

Les heures non prestées devant être remplacées par des intérimaires, **le nombre DOIT être le même** dans les deux cas.

Si ce n'est pas le cas, vos attributions contiennent des erreurs, il faut les trouver et les corriger, des absents n'ont pas été remplacés, des intérimaires sont présents pour des attributions qui ne sont pas déclarées absentes… Ce n'est pas une situation normale, ce n'est pas une situation saine en vue du CER.

Cas le plus courant : Il manque des codes 27 chez des absents.

Si vous avez des enseignants absents que vous n'avez pas remplacés, leurs attributions doivent alors être attribuées à l'enseignant ZZZZZ (Enseignant à désigner), pour permettre de rétablir l'équilibre quoi qu'il arrive !

Comment trouver où sont les erreurs ?

La meilleure solution est de réduire l'école, en jouant sur les catégories d'attributions ou sur les AnFF

Les catégories de cours d'abord : Il y a les cours et les non cours.

Les cours se divisent en 3 catégories :
- Les cours dits "CNTPP" qui sont ceux qui ne sont pas dans les deux catégories suivantes
- Les cours CRLMO : Les cours de religion, de morale et le CPC Dispense
- Les cours CCPCC : Le CPC Commun

Les non cours se divisant en une série de catégories différentes permettant de les comptabiliser facilement.

Réduisons notre tableau aux cours CNTPP :

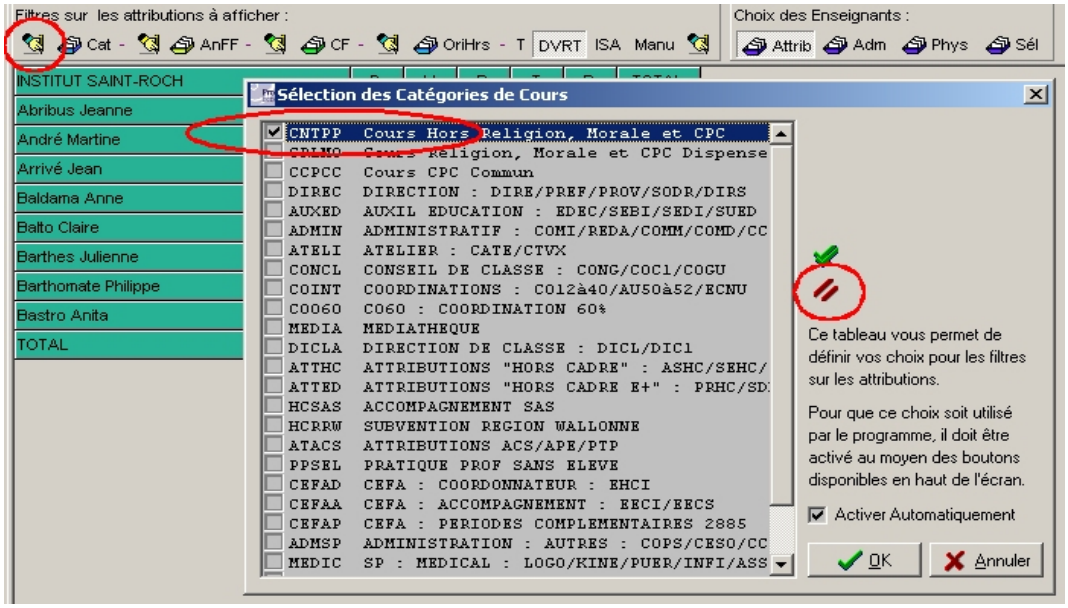

Attention, remarquons ici qu'il s'agit de catégories de cours, et non pas des origines de cours dont nous allons parler plus bas. Si des cours de religion/morale sont organisés à partir de périodes NTPP au lieu de périodes RLMO (ce qu'on appelait précédemment le RLMO sur NTPP), cela reste des cours de religion/morale, donc à ce niveau cela reste dans la catégorie CRLMO.
Vu d'une autre manière, la catégorie CRLMO ce sont les cours 1010 à 1020 et le 1023 dans les cadres de formation 11 (et 91 en C2D et C3D). La catégorie CCPCC sont les cours 11 1022. La catégorie CNTPP ce sont les autres cours.

Nous pourrons alors voir si l'équilibre ***Toutes Situations Prestées <> DVRT Presté et Non Presté*** est désormais respecté.

S'il l'est, nous savons que les erreurs sont dans le CRLMO, CCPCC ou Non Cours, et en choisissant l'une après l'autre ces catégories, nous allons pouvoir trouver l'erreur.

S'il ne l'est pas, nous allons appliquer un autre filtre sur les AnFF.

Choisissons par exemple de ne conserver que le 2e degré :

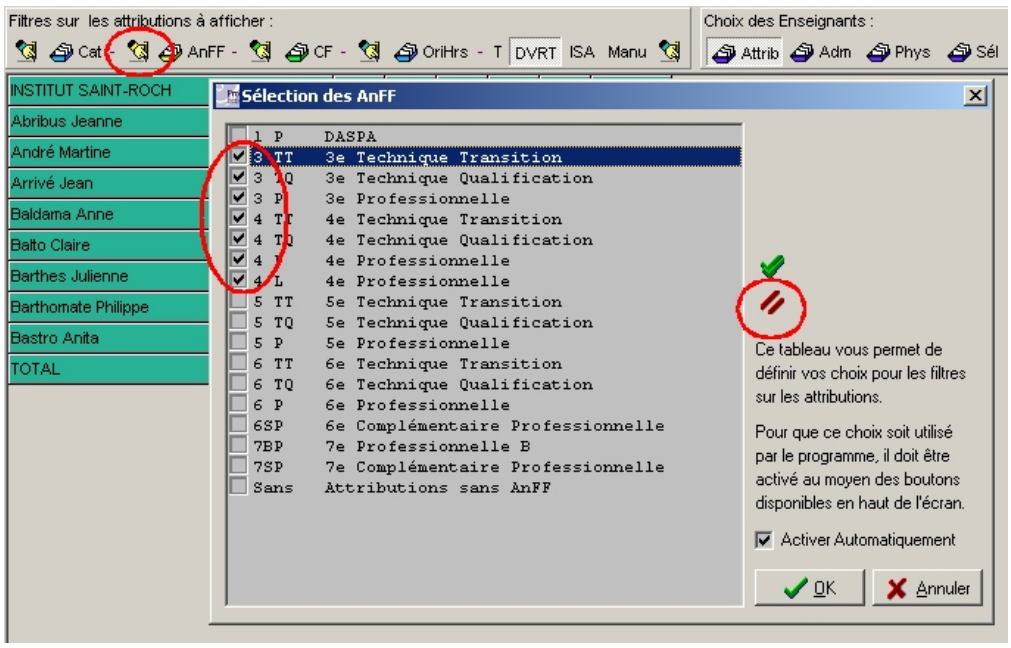

Nous pourrons alors voir si le même équilibre ***Toutes Situations Prestées <> DVRT Presté et Non Presté*** est désormais respecté.

S'il l'est, nous savons désormais que l'erreur se trouve dans un autre degré, nous allons alors tester seulement le 1er degré ou seulement le 3e degré.

S'il ne l'est pas, réduisons en ne gardant que le TT ou que le TQ ou le P ou le GT.

Nous devons, au final, arriver à trouver dans quelle AnFF sont nos erreurs, et nous pourrons les corriger.

ProEco permet aussi de filtrer sur les cadres de formation (le 3e bouton de filtre) ou sur les origines des heures (le 4e bouton de filtre), ces boutons peuvent aussi servir à des recherches particulières.

> A noter que pour chacun des quatre filtres, le 1er bouton permet de modifier le filtre (les images ci-dessus), le 2e bouton juste à côté permettant d'appliquer ou non le filtre, ceci afin de pouvoir retirer le filtre sans devoir tout recocher.

D'une manière générale, le fait de passer dans l'encodage des attributions par cours et non pas par enseignants peut aussi aider à trouver les erreurs puisque dans ces fenêtres ProEco vérifie immédiatement cours par cours ces équilibres et refusera de sortir de la fiche si un enseignant absent n'est pas remplacé ou inversement.

Ce tableau des heures professeurs nous permet aussi de remplacer les colonnes "Situations" par des colonnes "**Origines des Heures**".

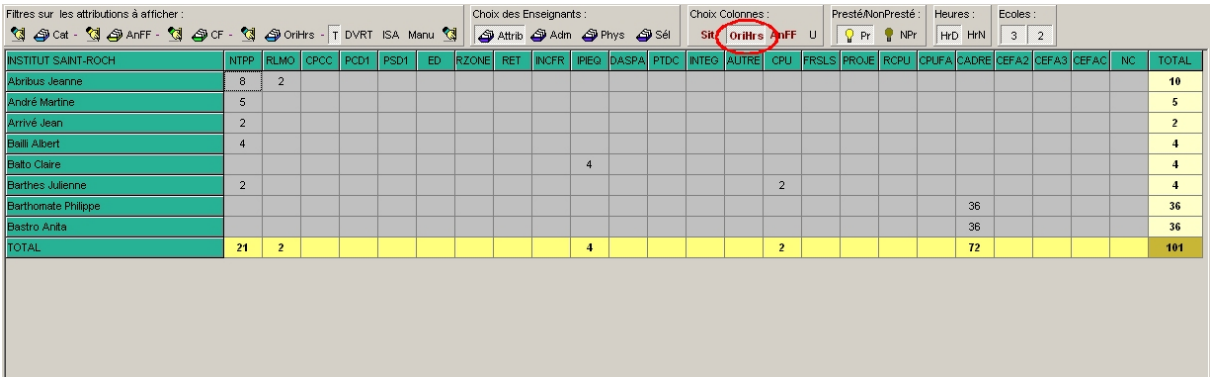

INSTITUT SAINT-ROCH	NTPP	RLMO	CPCC	PCD1	PSD1	ED	RZONE	RET	INCFR	IPIEQ	DASPA	PTDC	INTEG	AUTRE	CPU	FRSLS	PROJE	RCPU	CPUFA	CADRE	CEFA2	CEFA3	CEFAC	NC	TOTAL
Abribus Jeanne	8	2																							10
André Martine	5																								5
Arrivé Jean	2																								2
Bailli Albert	4																								4
Balto Claire										4															4
Barthes Julienne	2														2										4
Barthomate Philippe																				36					36
Bastro Anita																				36					36
TOTAL	21	2								4					2					72					101

Ce qui nous permettra de vérifier le nombre d'heures que nous consommons dans chacune des origines d'heures.

Le NTPP, le RLMO, le CPCC, les Périodes Complémentaires et Supplémentaires du 1er degré, etc…

Et de vérifier donc si cela correspond à ce que nous pouvons utiliser dans les heures reçues de l'Administration.

Les différents filtres expliqués plus haut sur les catégories, les AnFF ou les CF restent utilisables dans cet affichage.

Ceci nous permettra d'anticiper le tableau de balance des heures qui nous sera présenté par ProEco lorsque nous générerons le CER.

Autres possibilités de ce module :

1) Remplir les origines vides :

Tout ce qui est expliqué ci-dessus se base sur l'encodage réalisé dans les attributions avec la case "Origine".

Or cette case est facultative pour les cours.

Si vous ne l'avez pas complétée lors des encodages, le bouton ci-dessous, dans la fenêtre du calcul des heures, vous permet de les compléter automatiquement :

Ainsi tous les cours où l'origine est restée vide et ayant des cadres de formation 11 et un code entre 1010 et 1020 ou 1023 se verront complétés par RLMO, les cours 11 1022 se verront complétés par CPCC, et tous les autres par le code NTPP.

Toutes les heures qui ne sont pas prises dans le NTPP doivent être complétées par un des autres codes prévus : PCD1, PSD1, ED, RZONE, RET, INCFR… Ceci doit se faire manuellement dans les attributions des enseignants, puisque vous devez préciser vous-mêmes quels cours sont organisés sur base de ces différentes origines.

A noter que c'est par cette méthode qu'on traite désormais l'ancien "RLMO sur NTPP". Si vous n'avez pas assez de RLMO pour organiser les cours de religion/morale, vous devez préciser quel cours de religion/morale est organisé non pas sur RLMO mais sur NTPP en plaçant NTPP dans son origine à la place de RLMO.

Si ce bouton n'est pas présent, toutes vos origines sont déjà complétées.

2) Comparaison avec les élèves :

Chaque cours de chaque élève doit avoir une attribution et chaque attribution d'un enseignant doit correspondre à au moins un élève !

Exceptions :

- Les cours déclarés en tant que Stages ne généreront pas de message puisqu'un cours stage peut être attribué à des élèves sans qu'il n'y ait d'enseignant;

- Les cours de cadre de formation 13 au 1er degré sont des PIA (sauf en 2S), ils sont attribués aux enseignants mais pas aux élèves, ils ne généreront donc pas de message;

- Il en est de même pour les cadres de formation 8x et 9x (remédiation et remédiation immédiate) qui peuvent se trouver dans les attributions des enseignants sans être chez les élèves. Exception à l'exception : les cadres 9x (91 et 95) dans les années C2D et C3D (4SL, 4SEQ, 6SP, 6STQ, 7SP et 7STQ) qui doivent bien avoir des élèves.

- Idem aussi pour les situations d'enseignants P et Z ainsi que des cas particuliers où le cours n'est plus donné (pré-retraites…)

Ce bouton va donc comparer nos attributions avec les cours des élèves et nous signaler tout ce qui n'est pas cohérent et qui devrait donc être corrigé.

3) Encodage des heures disponibles :

Ceci remplace l'ancien encodage du Document II qui se trouvait dans les Renseignements Ecole de ProEco.

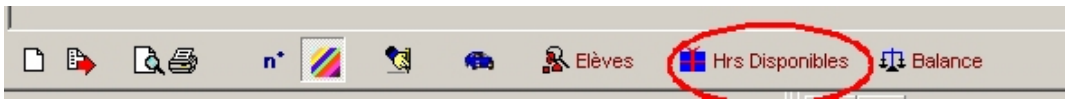

De combien d'heures disposons-nous dans chacune des catégories : NTPP, RLMO, PCD1, PSD1… ?

Cette information va être récupérée automatiquement par l'appel internet aux services GOSS de l'Administration.

Il est important de bien comprendre que les informations que vous recevez de GOSS correspondent à ce que vous receviez au 1er octobre. Si vous avez reçu d'autres heures après le 1er octobre, elles ne sont pas intégrées dans les chiffres reçus ici.

Pour ProEco, vous consommerez donc plus d'heures que ce qui est disponible.

Mais cette situation sera acceptée par le CER de l'Administration. Dans la mesure où elle correspond à des heures effectivement reçues bien sûr.

Quand la fenêtre s'ouvre, appuyez sur le bouton GOSS en haut à gauche pour faire cet appel, les chiffres vont se remplir automatiquement pour arriver par exemple à :

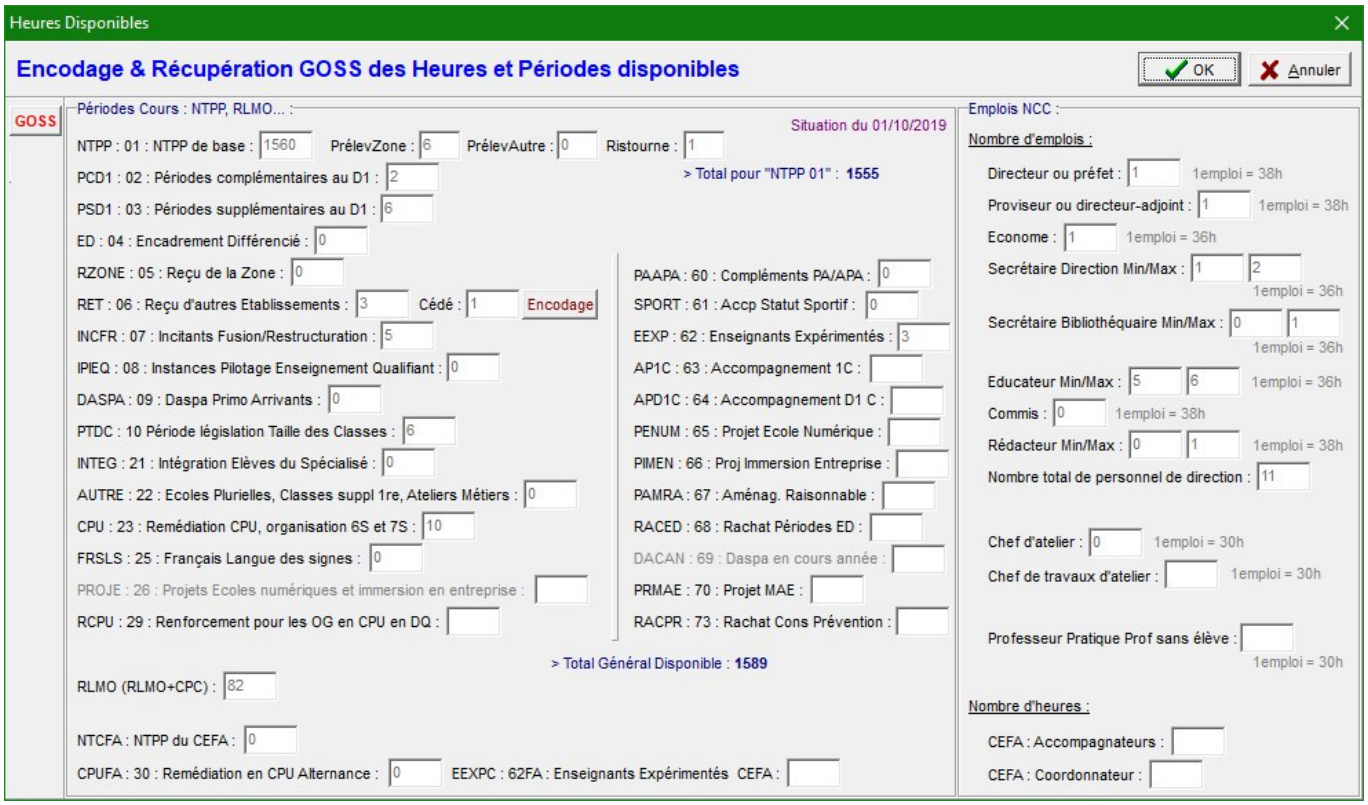

Toutes les informations reviennent de GOSS, dans 4 catégories : Le NTPP (et ses origines liées), le RLMO, le PNCC ainsi que le CEFA si vous en avez un.

Toutes les informations viennent de Goss et sont donc non modifiables, **SAUF** :

a) Les heures cédées et/ou reçues à un autre établissement qui doivent s'encoder manuellement avec le bouton "Encodage Heures Reçues & Cédées", si vous en avez :

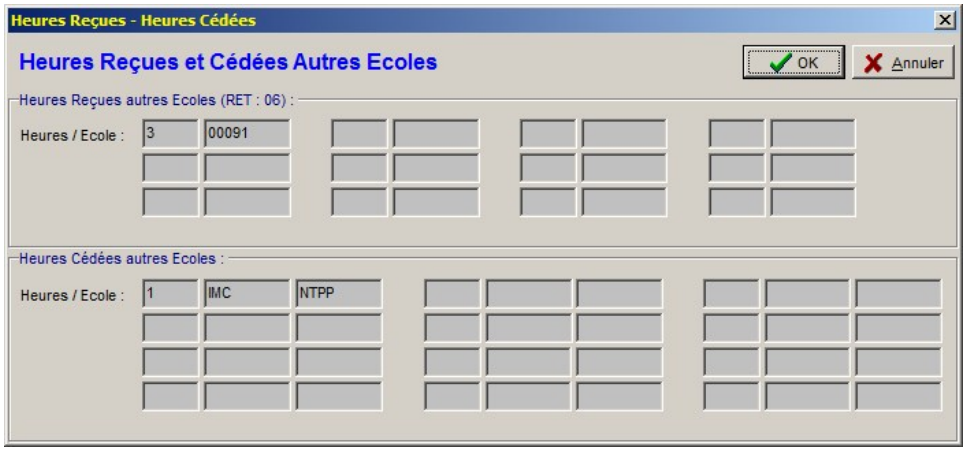

Ici nous déclarons que nous recevons 3 heures d'une école dont le code ProEco est 00091, et que nous cédons 1h (prise sur NTPP) à l'école dont le code ProEco est IMC.

b) Les heures CEFA pour Accompagnateurs et Coordonnateur qui peuvent s'encoder manuellement, mais cette partie n'étant pas envoyée dans le CER elle est donc facultative.

4) Balance & CER :

Ceci nous permettra d'obtenir un tableau récapitulatif de la triple balance : Heures Disponibles, Heures DVRT, Heures Prestées, et ceci pour chacune des catégories prévues par l'Administration.

Cela nous donne des informations semblables à celles-ci :

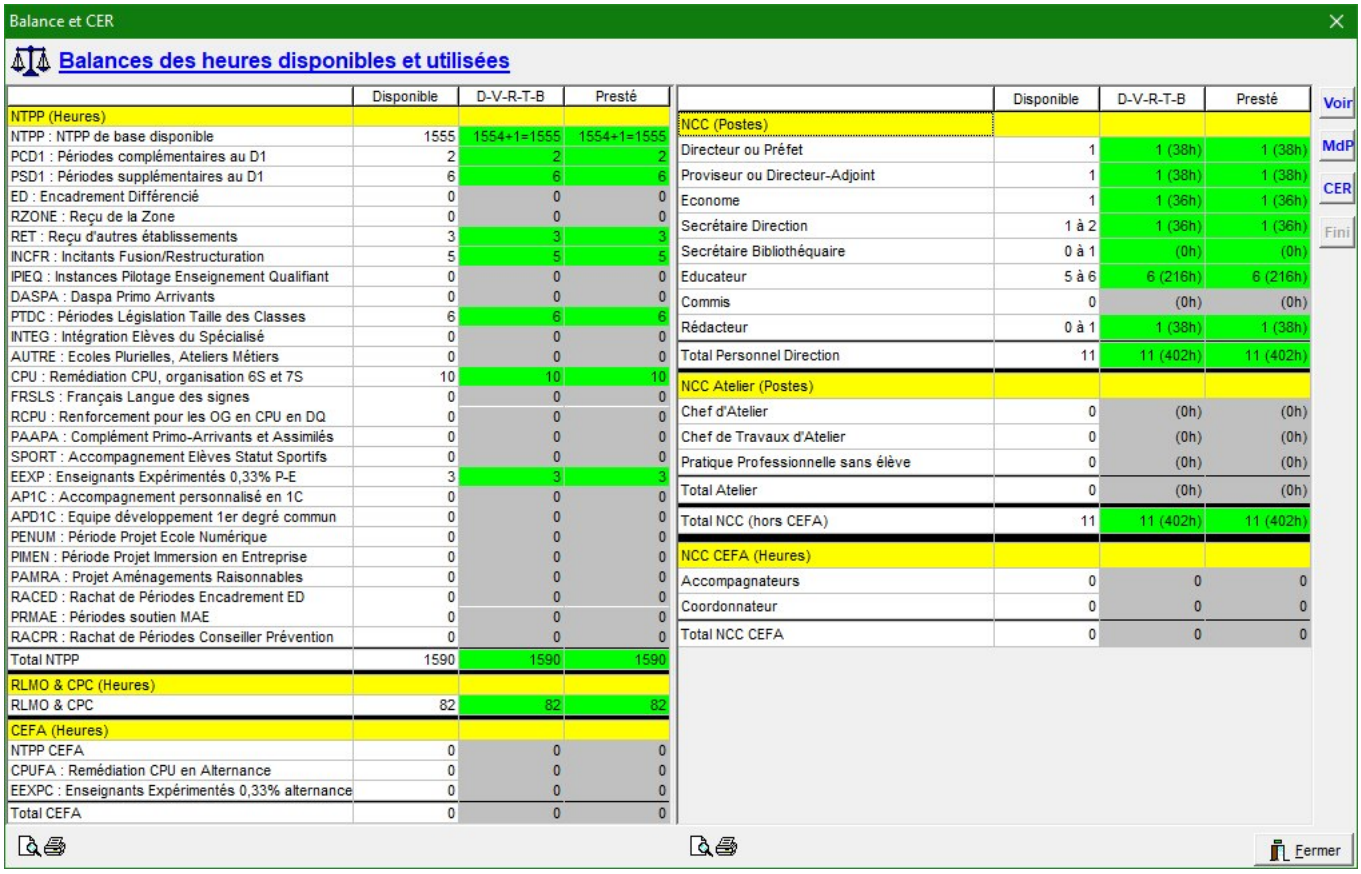

	Disponible	D-V-R-T-B	Presté
NTPP (Heures)			
NTPP : NTPP de base disponible	1555	1554+1=1555	1554+1=1555
PCD1 : Périodes complémentaires au D1	2	2	2
PSD1 : Périodes supplémentaires au D1	6	6	6
ED : Encadrement Différencié	0	0	0
RZONE : Reçu de la Zone	0	0	0
RET : Reçu d'autres établissements	3	3	3
INCFR : Incitants Fusion/Restructuration	5	5	5
IPIEQ : Instances Pilotage Enseignement Qualifiant	0	0	0
DASPA : Daspa Primo Arrivants	0	0	0
PTDC : Périodes Législation Taille des Classes	6	6	6
INTEG : Intégration Elèves du Spécialisé	0	0	0
AUTRE : Ecoles Plurielles, Ateliers Métiers	0	0	0
CPU : Remédiation CPU, organisation 6S et 7S	10	10	10
FRSLS : Français Langue des signes	0	0	0
RCPU : Renforcement pour les OG en CPU en DQ	0	0	0
PAAPA : Complément Primo-Arrivants et Assimilés	0	0	0
SPORT : Accompagnement Elèves Statut Sportifs	0	0	0
EEXP : Enseignants Expérimentés 0,33% P-E	3	3	3
AP1C : Accompagnement personnalisé en 1C	0	0	0
APD1C : Equipe développement 1er degré commun	0	0	0
PENUM : Période Projet Ecole Numérique	0	0	0
PIMEN : Période Projet Immersion en Entreprise	0	0	0
PAMRA : Projet Aménagements Raisonnables	0	0	0
RACED : Rachat de Périodes Encadrement ED	0	0	0
PRMAE : Périodes soutien MAE	0	0	0
RACPR : Rachat de Périodes Conseiller Prévention	0	0	0
Total NTPP	1590	1590	1590
RLMO & CPC (Heures)			
RLMO & CPC	82	82	82
CEFA (Heures)			
NTPP CEFA	0	0	0
CPUFA : Remédiation CPU en Alternance	0	0	0
EEXPC : Enseignants Expérimentés 0,33% alternance	0	0	0
Total CEFA	0	0	0

	Disponible	D-V-R-T-B	Presté
NCC (Postes)			
Directeur ou Préfet	1	1 (38h)	1 (38h)
Proviseur ou Directeur-Adjoint	1	1 (38h)	1 (38h)
Econome	1	1 (36h)	1 (36h)
Secrétaire Direction	1 à 2	1 (36h)	1 (36h)
Secrétaire Bibliothéquaire	0 à 1	(0h)	(0h)
Educateur	5 à 6	6 (216h)	6 (216h)
Commis	0	(0h)	(0h)
Rédacteur	0 à 1	1 (38h)	1 (38h)
Total Personnel Direction	11	11 (402h)	11 (402h)
NCC Atelier (Postes)			
Chef d'Atelier	0	(0h)	(0h)
Chef de Travaux d'Atelier	0	(0h)	(0h)
Pratique Professionnelle sans élève	0	(0h)	(0h)
Total Atelier	0	(0h)	(0h)
Total NCC (hors CEFA)	11	11 (402h)	11 (402h)
NCC CEFA (Heures)			
Accompagnateurs	0	0	0
Coordonnateur	0	0	0
Total NCC CEFA	0	0	0

Pour chacune des catégories, nous avons les heures disponibles (en provenance de GOSS, voir paragraphe précédent), les heures consommées en situations DVRTB (presté et non presté) et les heures réellement prestées.

Dans une situation idéale, comme celle-ci, tout est identique, tout est vert.

Nous avons droit à :

- 1555 heures de NTPP, nous en consommons 1554 à laquelle s'ajoute l'heure que nous cédons à l'école IMC;
- 2 heures de PCD1, nous en consommons 2;
- 6 heures de PSD1, nous en consommons 6;
- 3 heures reçues d'une autre école, nous en consommons 3;
- 5 heures de INCFR, nous en consommons 5;
- 6 heures de taille des classes, nous en consommons 6;
- 10 heures de CPU, nous en consommons 10;
- 3 heures de EEXP, nous en consommons 3
- 82 heures de RLMO et nous en consommons 82.

Pour la partie NCC, nous avons aussi un équilibre semblable, cette fois en postes et pas en heures.

Tout est parfait, nous allons pouvoir envoyer le CER ☺

Que pourrait-il arriver en dehors de cette situation parfaite ?

- Dans une ou plusieurs catégories, nous consommons moins que le disponible :
ProEco affichera les chiffres en orange, c'est autorisé, tout va bien, nous allons pouvoir envoyer le CER ☺

- Dans une ou plusieurs catégories, nous consommons plus que le disponible :
ProEco devrait normalement afficher les chiffres en rouge, mais pour cette année scolaire, comme le disponible reçu est une situation au 1/10 et que nous sommes en décembre, le dépassement peut provenir de ces problèmes de dates et d'heures reçues non comptabilisées dans GOSS.
L'Administration acceptera les dépassements s'ils sont couverts par des heures reçues après le 1/10, ProEco affichera donc les chiffres en orange, si vous estimez que c'est bon, le CER va pouvoir partir ☺.

- Dans une ou plusieurs catégories, le consommé en DVRTB ne correspond pas au consommé en Presté.
ProEco va afficher du rouge.
Ce n'est pas une situation saine, on ne sait pas exactement ce qui est consommé ☹.
Il y a des erreurs d'encodage dans les attributions.
Il faut comprendre d'où viennent les erreurs, il faut les corriger.
Voir tout le début de ce texte qui explique comment retrouver les erreurs dans les attributions.

<u>Remarques :</u>

- Il est indispensable d'utiliser d'abord tout le RLMO avant de prendre du NTPP pour organiser des cours de Religion/Morale.
Le CER sera refusé par l'Administration si vous avez fait du RLMO sur NTPP alors qu'il vous reste du RLMO.

- D'une manière générale, il est conseillé d'utiliser d'abord les catégories particulières (PSD1, PCD1…) et d'arriver à un équilibre sur ces catégories qu'on ne peut utiliser que dans certaines situations (PCD1, PSD1 uniquement au 1er degré (sauf exception), CPU uniquement pour de la remédiation dans le cadre de la CPU…) avant d'utiliser le NTPP.

5) Envoi du CER :

Si tout est correct, le temps est venu de faire l'envoi.

En haut à droite de la fenêtre des balances, quatre boutons :

- **VOIR** : Il permet de voir le contenu du CER, ce que vous allez déclarer à l'Administration;

- **MdP** : Accès à la modification des mots de passe d'accès à Goss (Même fenêtre que dans les transferts Siel et Goss)

- **CER** : Il permet de faire l'envoi réel à l'Administration.

L'envoi se fait par des services internet, comme pour SIEL et GOSS, et se base sur les mêmes utilisateurs et mots de passe. Si le mot de passe n'est pas bon, il faut aller dans SIEL ou GOSS pour le changer.

L'envoi peut être :

- Parfait, aucune erreur, on récupère un numéro de dossier, c'est terminé ☺.

- Accepté malgré quelques erreurs ou avertissements, on récupère un numéro de dossier, cela peut s'arrêter là ☺. Mais vous pouvez aussi corriger les erreurs si elles dépendent de vous et recommencer l'envoi.

- Refusé avec erreurs, les erreurs sont trop importantes, il n'y a pas de numéro de dossier, il faut corriger et recommencer l'envoi jusqu'à ce que le CER soit accepté et qu'on arrive à un des deux premier cas ☹.

- **Fini** : Il permet de finaliser le CER

Le CER que vous venez d'envoyer est celui que vous souhaitez déclarer officiellement à l'Administration, vous souhaitez dire à l'Administration que vous avez terminé, que vous n'enverrez plus d'autre CER cette année et qu'ils peuvent donc enregistrer définitivement cette situation.

Attention, quand vous aurez fait cette opération, vous ne pourrez plus envoyer un autre CER !!

Tant que vous n'avez pas "Fini", vous pouvez renvoyer le CER autant de fois que nécessaire, mais quand c'est fini…

Remarques générales :

1) Si vous avez un **CEFA**, le CER gérant globalement l'établissement de Plein Exercice et le CEFA, le tableau de calcul des heures de ProEco vous présente lui aussi globalement les heures du Plein Exercice et de son CEFA correspondant.

Vous pouvez bien sûr les séparer à l'affichage pour vos propres besoins :

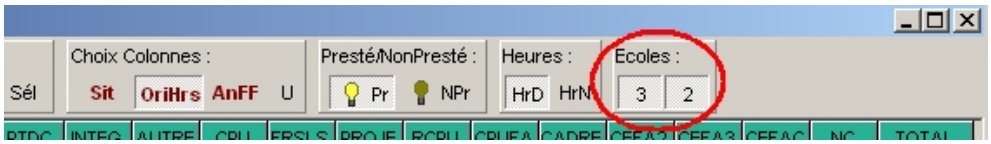

Mais dans la génération du CER, les deux seront traités en une seule opération.

- Le CER d'un établissement de plein exercice qui a un CEFA siège contiendra donc en une fois le plein exercice et le CEFA siège.
- Le CER d'un établissement de plein exercice qui coopère avec un CEFA contiendra donc en une fois le plein exercice et le CEFA coopérant

Il n'y a donc pas de Calcul des Heures Enseignant dans le CEFA en lui-même, il faut y accéder par l'école de Plein Exercice.

Tous les CEFA ayant été désormais regroupés dans le même ProEco que leur Plein Exercice correspondant, cela ne posera pas de problèmes, ProEco détectant automatiquement les liens entre les écoles par les renseignements école.

Les cours dont les heures sont prises sur le NTPP propre au CEFA ont pour origine NTCFA qui est une origine à part entière.

Si vous organisez des cours du CEFA en prenant les heures sur le NTPP de l'établissement de plein exercice, il faut remplacer NTCFA par NTPP pour les cours concernés.

Il n'y a donc plus de possibilités pour le plein exercice de céder des heures globalement au CEFA, il faut au contraire préciser quels sont les cours qui sont organisés sur le NTPP au lieu du NTCFA. Le principe est semblable à celui de l'ancien "RLMO sur NTPP" qui n'existe plus non plus et où on indique NTPP à côté des cours de religion/morale organisés à partir du NTPP au lieu du RLMO.
Attention à ne pas confondre avec un regroupement : si les élèves du CEFA ont cours avec les élèves du plein exercice, où l'origine est aussi NTPP, mais HrD est égal à 0 et HrR est > 0 et on précise alors avec quel cours on regroupe.

2) Lors de l'ouverture du tableau de calcul des heures, ProEco fait déjà une série de vérifications et vous signale les éventuels problèmes comme des origines absentes sur des attributions non cours, ou des cours incohérents, il faut bien entendu en tenir compte, surtout pour les messages rouges.
D'autres erreurs peuvent aussi être signalées lors de l'appel du tableau de balance, il faut bien sûr en tenir compte également.

3) Les regroupements de cours sont également transmis dans le CER (sous forme d'un numéro de regroupement à côté des cours concernés). Cela se fait automatiquement à partir des attributions. Il convient malgré tout de savoir que :
- Seuls les cours qui sont regroupés à 100% sont déclarés dans le CER, les autres étant en partie donnés, ils sont déjà présents dans le CER et le regroupement n'a plus lieu d'être. Exemple : le regroupement d'un cours de 3 GT avec un cours de 3 TT, il y a 2 groupes en 3 TT, l'un est donné, l'autre est regroupé, aucun regroupement n'est à définir dans le CER. Si les deux groupes sont regroupés, alors le regroupement est déclaré dans le CER
- Les regroupements doivent se faire vers des cours donnés et pour lesquels les heures sont prises dans la même origine. Si le cours donné est pris sur NTPP, le cours regroupé doit l'être aussi, si le cours donné est pris sur PCD1, le cours regroupé doit l'être aussi, et ainsi de suite.

4) On peut changer les attributions de l'enseignant (éventuellement même directement avec le bouton de modification prévu dans la barre de boutons de la fenêtre de calcul), mais il n'y a pas de lien dynamique entre les fenêtres d'encodage et la fenêtre de calcul : les changements d'attribution ne sont donc pas reportés automatiquement dans le tableau de calcul des heures, pour l'actualiser il faut le fermer et le ré-ouvrir !